

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 171

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 50

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« par application »

les mots :

« au prorata ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.